

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
19 décembre 2023

PUBLIE LE : 20 DEC. 2023

Délibération n°231219-8 : Marché SID22N – Rénovation et mise aux normes de la déchèterie
du centre CYRENE – Vidéosurveillance et contrôle d'accès – Avenant 1 au lot 2

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le treize décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2023

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur du syndicat VALOSEINE
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	8
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : MARCHÉ SID22N – RENOVATION ET MISE AUX NORMES DE LA DECHETERIE DU CENTRE CYRENE - VIDEOSURVEILLANCE ET CONTROLE D'ACCES- AVENANT 1 AU LOT 2

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique 2 ;

CONSIDERANT le SID22N « Rénovation et mise aux normes de la déchèterie du centre CYRENE » notifié le 13 avril 2023 ;

CONSIDERANT que le chantier a mis au jour la nécessité d'intégrer des travaux en moins-values au lot 2 « Vidéo Surveillance – Contrôle d'accès (lot technique n° 4) ;

CONSIDERANT en conséquence le projet d'avenant 1 au lot 2 du marché SID22N ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le projet d'avenant 1 au marché SID22N « Rénovation et mise aux normes de la déchèterie du centre CYRENE » - Lot 2 « Vidéo Surveillance – Contrôle d'accès (lot technique n° 4) », conclu avec la société ANTENNE SERVICE AS PROTECTION le 13 avril 2023 pour un montant de 30 694 euros HT soit 36 832,80 euros TTC, comprenant des suppressions de prestations, pour un montant total de moins-values de -9 503 euros HT soit -11 403,60 euros TTC.

AUTORISE le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 19/12/2023

Transmis en préfecture et affiché le 20/12/2023

Pour Extrait Conforme

Georges PONNIER
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal